



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 19 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

1. Délibération administrative DA 178-2024 R : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le Conseil municipal, à la majorité par 17 oui, 8 non et 2 abstentions, décide :

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant CHF 140'338'990.— aux charges et de CHF 138'813'220.—, aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 1'525'770.—. Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : perte opérationnelle de CHF 1'525'770.— et résultat extraordinaire de CHF 0.—.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 40 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 à 100 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de CHF 55'760'357.— pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
6. D'approuver les traitements de CHF 407'970.— (compte 012.300) et les indemnités de frais de déplacements et représentation ainsi que l'indemnité au titre de participation aux frais de téléphonie de CHF 10'300.— (compte 012.317) alloués aux membres du Conseil administratif ainsi que les jetons de présence des membres du Conseil municipal de CHF 110'000.— (compte 011.300).

2. Délibération administrative DA 179-2024 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'243'400. — au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Le Conseil municipal, à la majorité par 25 oui, 0 non et 2 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'243'400. — pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 0290.36602 dès 2026.
 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point N°1.
- 3. Délibération administrative DA 180-2024 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'645'000.— destiné à l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien**

Le Conseil municipal, à la majorité par 24 oui, 0 non et 3 abstentions, décide :

1. D'approuver l'acquisition de matériel et installations d'exploitation, ainsi que des travaux d'aménagement et d'entretien des installations techniques et des immeubles communaux.
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'645'000.— soit de CHF 492'000.— destinés à l'acquisition de matériel, équipements d'exploitation et d'installations techniques et de CHF 1'153'000.— destinés aux travaux extraordinaires d'entretien.
 3. De comptabiliser la dépense de CHF 1'645'000.— dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir la dépense nette prévue, au moyen d'annuités figurant au budget de fonctionnement, dès la première année d'utilisation des biens respectifs estimée à 2026, selon les listes annexées à la présente délibération, dont elles font partie intégrante.
- 4. Délibération administrative DA 184-2024 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de l'Entraide Protestante Suisse (EPER) pour son aide aux personnes déplacées internes en raison du conflit entre Israël et le Hezbollah au Liban**

Le Conseil municipal, à la majorité par 27 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de l'Entraide Protestante Suisse (EPER) pour son aide d'urgence aux victimes du conflit au Liban.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2024 sous la rubrique 59.36.
3. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. Eventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.

5. Délibération administrative DA 185-2024 P : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 14'068'093.— pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2024

Le Conseil municipal, à la majorité par 27 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2024 d'un montant total de CHF 14'068'093.—
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2024 sous les rubriques :

Rubriques	Montant en CHF
02.38	358'594.79
21.38	4'443'788.60
34.38	978'944.77
54.38	3'957'411.40
61.38	4'329'353.44
TOTAL	14'068'093.00

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 14'068'093.—
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

6. Délibération administrative DA 187-2024 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge Suisse (CRS) pour son aide d'urgence aux populations des Caraïbes suite au passage de l'ouragan Beryl

Le Conseil municipal, à la majorité par 27 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence aux populations des Caraïbes suite à l'ouragan Beryl.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2024 sous la rubrique 59.36.
3. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. Eventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Pour les délibérations, le délai pour demander un référendum expire le 12 février 2025.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line, a horizontal line, and a diagonal line.

Patrick Mutzenberg